

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 juillet 2002  
Français  
Original: espagnol

---

**Lettre datée du 10 juillet 2002, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mexique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'évaluation des travaux menés par le Conseil de sécurité pendant la présidence du Mexique en février 2002 (voir annexe). Cette évaluation a été établie conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juin 1997 (S/1997/451).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, et de l'évaluation qui y est jointe, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Mexique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Adolfo **Aguilar Zinser**



**Annexe à la lettre datée du 10 juillet 2002, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mexique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Évaluation mensuelle des travaux menés par le Conseil de sécurité  
pendant la présidence du Mexique (février 2002)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–9	3
II. Questions de fond .....	10–45	5
A. Afrique .....	10–27	5
1. La situation en Angola .....	10–12	5
2. La situation au Burundi .....	13–15	5
3. La situation en Éthiopie et en Érythrée .....	16–18	6
4. La situation au Libéria .....	19–21	6
5. La situation à Madagascar .....	22	6
6. La situation au Sahara occidental .....	23–27	6
B. Asie .....	28–32	7
La situation en Afghanistan .....	28–32	7
C. Europe .....	33–37	8
1. La situation à Chypre .....	33	8
2. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité .....	34–37	8
D. Moyen-Orient .....	38–44	9
1. La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine .....	38–43	9
2. La situation en Iraq .....	44	10
E. Questions diverses .....	45	10
Exposé oral de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés .....	45	10
III. Méthodes de travail .....	46–51	10
1. Rapport annuel du Conseil de sécurité .....	46	10
2. Groupe de travail spécial sur l'Afrique .....	47–48	11
3. Clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de février .....	49–51	11

## I. Introduction

1. La Mission du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, représentée par l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser, a exercé la présidence du Conseil de sécurité en février 2002. L'exercice de cette présidence par le Mexique, après près de 20 ans d'absence, s'est caractérisé par un programme de travail chargé. Outre les consultations officielles, méthode habituelle de prise des décisions du Conseil, 12 séances publiques et 4 séances privées ont été tenues et de nouvelles méthodes de travail ont été adoptées. Au cours du mois de février, une mission dont faisaient partie tous les membres du Conseil de sécurité s'est rendue en Éthiopie et en Érythrée pour appuyer le processus de délimitation de la frontière et le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été prolongé.

2. La présidence mexicaine a fait preuve de la plus grande transparence à tous les instants, comme elle s'y était engagée lors de la campagne de promotion de sa candidature auprès de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Si la transparence est une condition requise et un idéal auquel toutes les délégations membres du Conseil de sécurité aspirent, dans la pratique, le Conseil est toujours tiraillé entre son désir d'avancer dans son important programme de travail et son refus de tenir des séances interminables. La présidence mexicaine a décidé à chaque fois de proposer et d'adopter des formules pragmatiques, s'efforçant toujours de concilier transparence et efficacité, en offrant à tous les États Membres de l'Organisation de multiples occasions de faire connaître leurs positions sans pour autant perdre de temps.

3. C'est pourquoi la présidence mexicaine a eu recours à différentes formules pour conduire les travaux du Conseil de sécurité, parmi lesquelles figuraient la présentation des rapports du Secrétaire général en séance publique dans toute la mesure possible, l'établissement d'une distinction, lors des consultations officielles, entre séances d'information et séances d'échange de vues; et l'organisation de débats interactifs tant en séances publiques que lors des consultations officielles. En vue de la séance d'évaluation des travaux du Conseil, elle a mis au point des directives fixant notamment la durée maximale du temps de parole des représentants.

4. De même, elle a toujours reçu tous les Membres de l'Organisation, y compris ceux qui sont directement concernés par les travaux du Conseil. La présidence mexicaine a accordé aux pays Membres de l'Organisation toutes les entrevues qu'ils ont sollicitées, de même qu'elle a accédé aux demandes des organisations non gouvernementales qui souhaitaient rencontrer le Président du Conseil. En outre, le Mexique et la Colombie ont organisé des réunions d'information sur les activités du Conseil à l'intention du Groupe de Rio et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. De surcroît, le Président a rencontré les présidents des groupes régionaux et été en contact permanent avec les organes de presse de façon à ce que toutes les personnes intéressées soient informées de l'issue des travaux du Conseil de sécurité. Enfin, il a pris la responsabilité de faire afficher sur le site Web de la Mission du Mexique des comptes rendus des réunions publiques et privées pour information et référence.

5. S'agissant des zones de conflit, la présidence mexicaine, dans l'exercice de ses fonctions, s'est inspirée du principe des « partenariats stratégiques » au sein de

l'Organisation des Nations Unies et a élaboré un document intitulé « Partenariats pour une paix durable » qui a guidé sa réflexion tout au long des séances de consultation.

6. Au cours du mois écoulé, les membres du Conseil ont décidé de tenir une réunion interactive de récapitulation des travaux du Conseil, comme l'avaient proposé les délégations de Singapour et de la France. L'initiative mexicaine, qui s'inspirait d'une proposition faite à l'origine par la délégation de la France, consistait à limiter les échanges de vues à certains thèmes précis et à favoriser la participation des États non membres par l'intermédiaire des groupes régionaux.

7. La présidence mexicaine s'est également caractérisée par la souplesse avec laquelle elle a géré le programme de travail du Conseil, qui comprenait des consultations sur le Libéria à la suite de l'intensification des combats dans ce pays, une séance d'information sur Chypre pour faire connaître les progrès accomplis dans les négociations menées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général; et un débat public sur le Moyen-Orient compte tenu de l'escalade de la violence dans la région, à la demande de la Mission permanente d'observation de la Palestine et du groupe des États arabes.

8. Le programme de travail de février a compris :

a) Douze réunions officielles, au cours desquelles ont été adoptées la résolution 1394 (2002) sur la prolongation pour une durée de deux mois du mandat de la MINURSO et la résolution 1395 (2002) sur le régime de sanctions contre le Libéria; ont été publiées trois déclarations du Président du Conseil de sécurité, portant l'une sur le Burundi (S/PRST/2002/3), l'autre sur les travaux de Michel Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) (S/PRST/2002/4), et la dernière sur la situation concernant la République démocratique du Congo (S/PRST/2002/5). Un débat ouvert à tous a également été organisé sur le thème de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine;

b) Quatre réunions privées, au cours desquelles le Conseil de sécurité s'est penché sur la situation au Burundi; a examiné la situation au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie); s'est réuni avec les pays qui fournissent des contingents à la MINURSO; et a évalué ses travaux au cours du mois écoulé;

c) Enfin, le Conseil s'est entendu sur le texte de deux notes du Président concernant le rapport annuel que le Conseil présente à l'Assemblée générale (S/2002/199) et le mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique (S/2002/207).

9. S'agissant des modifications apportées aux méthodes de travail du Conseil, elles ont été au nombre de deux pendant la présidence du Mexique : la première a consisté à simplifier le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale et la seconde à décider de la création du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

## II. Questions de fond

### A. Afrique

#### 1. La situation en Angola

10. Outre les membres du Conseil de sécurité, les participants à la séance publique sur la situation humanitaire en Angola, qui s'est tenue le 13 février, étaient les suivants : M. Kenzo Oshima, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence de l'Organisation des Nations Unies, qui a fait un exposé sur la situation humanitaire dans le pays en question; M. Erick de Mul, Coordonnateur de l'assistance humanitaire en Angola; M. Georges Chikoti, Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola; S. E. M. Francisco Seixas da Costa, Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est exprimé au nom de la troïka des États observateurs du Protocole de Lusaka.

11. Les interventions des membres du Conseil de sécurité ont porté sur la nécessité de résoudre le conflit dans le cadre du Protocole de Lusaka de 1994; l'appel lancé à l'UNITA pour qu'elle mette fin à ses menées hostiles, en particulier à l'encontre de la société civile, et s'engage dans un dialogue avec le Gouvernement afin de parvenir à la paix; et la demande adressée au Gouvernement pour qu'il améliore les conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur du pays, reconstruise les infrastructures, facilite l'accès à l'aide humanitaire et organise des programmes qui permettent d'assurer le respect des droits fondamentaux du peuple angolais. Le procès-verbal de cette séance est paru sous la cote S/PV.4472.

12. Le 26 février, le Secrétaire a présenté un rapport aux membres du Conseil de sécurité sur la situation en Angola. Cette séance, où les participants ont seulement entendu le rapport de M. Ibrahim Gambari, Conseiller du Secrétaire général chargé de fonctions spéciales en Afrique, a été convoquée en raison de la mort au combat, le 22 février, du chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, qui a ouvert des perspectives entièrement nouvelles pour le processus de paix en Angola.

#### 2. La situation au Burundi

13. La rencontre avec le Président du Burundi, le major Pierre Buyoya, s'est déroulée en deux séances : lors de la première, le Conseil de sécurité et tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pu entendre l'intervention du Président Buyoya; ensuite, le Conseil de sécurité a, lors d'une séance privée, établi un dialogue interactif avec le chef africain. Le procès-verbal de la séance publique et le communiqué officiel publié à l'issue de la séance privée sont parus sous les cotes S/PV.4467 et S/PV.4468, respectivement.

14. Les membres du Conseil de sécurité ont fait observer que les faits nouveaux positifs au Burundi encourageaient les réfugiés à retourner chez eux. Ils ont toutefois souligné que la paix était toujours menacée par les actions des groupes armés; que le cessez-le-feu avait la priorité absolue; et qu'il était nécessaire d'exercer des pressions plus fortes sur les groupes rebelles pour obtenir leur participation aux efforts de paix. Les membres du Conseil de sécurité ont appuyé l'initiative du Président gabonais Bongo et du Vice-Président sud-africain Zuma et ont insisté sur la nécessité d'encourager les efforts d'assistance au Burundi;

d'inviter les donateurs à honorer les engagements qu'ils ont pris à Genève; et de prendre des mesures à l'appui du processus de transition.

15. Le 7 février, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration (S/PRST/2002/3), à l'initiative de la France et à l'issue d'une série de consultations. Le procès-verbal de la séance est paru sous la cote S/PV.4471.

### **3. La situation en Éthiopie et en Érythrée**

16. Une mission du Conseil de sécurité s'est rendue en Éthiopie et en Érythrée du 21 au 25 février, avec à sa tête S. E. Peter Kolby, Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les 15 membres du Conseil de sécurité ont participé à la mission.

17. Cette mission avait pour objectif principal d'encourager les parties à continuer de mettre en oeuvre les Accords d'Alger, dans le contexte du processus de paix engagé et compte tenu en particulier de la décision de la Commission du tracé de la frontière, à la fin mars, de délimiter les territoires éthiopien et érythréen.

18. Le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée a été publié sous la cote S/2002/205.

### **4. La situation au Libéria**

19. Le 13 février, les membres du Conseil de sécurité ont examiné la situation au Libéria. Le Secrétariat a présenté un rapport sur la situation politique, humanitaire et sociale, et sur les combats qui se déroulaient dans le nord et le nord-est du pays.

20. Le Président a fait une déclaration de presse (SC/7301) dans laquelle les membres du Conseil déploraient le climat de violence et se déclaraient préoccupés par la situation humanitaire et sociale au Libéria, entre autres.

21. Le 27 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1395 (2002), dans laquelle il a décidé de reconstituer le Groupe d'experts pour une nouvelle période de cinq semaines, afin d'évaluer l'application des sanctions imposées au Libéria. Le procès-verbal de la séance est paru sous la cote S/PV.4481.

### **5. La situation à Madagascar**

22. À l'issue d'une réunion tenue le 28 janvier, les membres du Conseil de sécurité ont repris l'examen de la question de Madagascar. Le Secrétariat a présenté un rapport sur la situation dans le pays.

### **6. La situation au Sahara occidental**

23. Le 19 février, le Secrétariat a présenté l'avis émis par le Conseiller juridique, compte tenu des règles du droit international, notamment des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et des accords relatifs au Sahara occidental, sur la légalité des décisions qu'auraient prises les autorités marocaines concernant l'offre et la signature de contrats de prospection des ressources minérales au Sahara occidental passés avec des sociétés étrangères, qui fait l'objet d'un document du Conseil de sécurité paru sous la cote S/2002/161. Le Secrétariat a indiqué que cet avis juridique devait être traité selon ses mérites propres et qu'il résultait d'une étude minutieuse.

24. Le 25 février, le Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de la résolution 1353 (2001), s'est réuni avec les pays qui fournissent des contingents à la MINURSO afin d'entendre leurs réactions à la proposition du Secrétaire général de proroger de deux mois le mandat de la Mission. Le communiqué relatif à la séance a été publié à l'issue de celle-ci (S/PV.4477).

25. Le 26 février, le Secrétariat a présenté aux membres du Conseil de sécurité le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2002/178). Les membres du Conseil ont approuvé la prorogation du mandat de la MINURSO et se sont opposés à ce que celle-ci se retire avant que l'on soit parvenu à un règlement du conflit accepté par les parties. À l'issue des consultations, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration de presse (SC/7307).

26. Le 27 février, M. James Baker, Envoyé personnel du Secrétaire général, a déclaré que le rapport du Secrétaire général, et les propositions qu'il contenait, exprimait la frustration liée à l'impossibilité, en 11 ans, de parvenir à une solution durable, et a dit que, de son point de vue, il n'était pas possible de parvenir à un consensus. Lors de la séance, les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur conviction qu'une solution, pour être durable, devait être acceptée par toutes les parties.

27. Depuis ces consultations, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique à l'occasion de laquelle il a adopté la résolution 1394 (2002), présentée par les États-Unis d'Amérique au nom du Groupe des Amis du Président, par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2002 et d'étudier les différentes options décrites dans le rapport du Secrétaire général, dans le cadre de son programme de travail. Le procès-verbal de la séance est paru sous la cote S/PV.4480.

## **B. Asie**

### **La situation en Afghanistan**

28. À la séance du Conseil de sécurité du 6 février, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son Représentant spécial pour l'Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, ont fait rapport sur la situation en Afghanistan. En ce qui concerne l'application des Accords de Bonn, le Représentant spécial a indiqué que la Commission spéciale chargée de convoquer une loya jirga d'urgence avait déjà été constituée et que l'Autorité intérimaire envisageait la possibilité de créer une commission chargée de l'administration publique.

29. S'agissant de la création de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, le Représentant spécial a dit qu'elle devait intervenir le moins possible et que les Afghans devaient jouer un rôle de premier plan au niveau intérieur. Le procès-verbal de cette séance a été publié sous la cote S/PV.4469.

30. L'après-midi du 6 février, une séance organisée selon la formule Arria, a eu lieu sous la présidence de l'Irlande et en présence de Mme Sadako Ogata, Représentante spéciale du Premier Ministre japonais et Coprésidente de la Conférence de Tokyo, qui a donné son opinion sur la situation humanitaire en Afghanistan et rendu compte des résultats de la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, tenue à Tokyo les 21 et 22 janvier.

31. Lors de la séance du Conseil de sécurité du 27 février, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a fait rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan. Il a rendu compte de façon détaillée des travaux de la Commission chargée de convoquer la Loya Jirga, indiquant que l'on craignait que des groupes armés ne s'ingèrent dans le processus de sélection et de nomination des représentants de cette assemblée. Il a annoncé que l'Autorité intérimaire avait versé les traitements de février des fonctionnaires nationaux. Il a indiqué que la Force internationale d'assistance à la sécurité avait commencé à entraîner le premier bataillon de la nouvelle armée nationale afghane et que l'Allemagne contribuait à la formation de la police. Le procès-verbal de cette séance a été publié sous la cote S/PV.4479.

32. Les membres du Conseil de sécurité étaient saisis de la lettre datée du 4 février 2002, adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général (S/2002/156), ainsi que de la réponse du Président, en date du 8 février (S/2002/157), qui portaient sur les mesures administratives et financières nécessaires pour faciliter la création et le fonctionnement d'une mission intégrée des Nations Unies en Afghanistan. Les membres du Conseil ont pris note de ces deux lettres, et précisé que les mesures en question seraient adoptées sans préjudice des décisions définitives relatives au financement de cette Mission.

## **C. Europe**

### **1. La situation à Chypre**

33. Le 26 février, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, M. Alvaro de Soto, a rendu compte des premiers pourparlers directs entre les dirigeants chypriotes grecs et turcs en vue de la réunification de l'île et du règlement du conflit. Il a indiqué que les parties étaient convenues de ne pas révéler la nature des progrès qui avaient été accomplis et précisé que, pour parvenir à un règlement final d'ici à juin 2002, il faudrait que les parties redoublent d'efforts pour régler leurs différends lors des prochains pourparlers. Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur appui aux négociations tenues par les parties au conflit et déclaré partager le point de vue exprimé par chacun des deux dirigeants, à savoir qu'il était possible de parvenir à un accord d'ici à juin 2002. Un communiqué de presse a été publié (SC/7308).

### **2. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

34. Lors cours des séances officielles du 13 février, les membres du Conseil de sécurité se sont entendus sur le texte d'une déclaration du Président (S/PRST/2002/4) dont il a été donné lecture en séance publique le même jour. Le procès-verbal de cette séance a été publié sous la cote S/PV.4473.

35. Les membres du Conseil de sécurité ont approuvé les mesures prises par le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et se sont félicités du travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Ils ont engagé les partis politiques à sortir de l'impasse où ils étaient arrivés dans la formation d'un gouvernement autonome provisoire. Ils ont dit que les institutions provinciales devaient être multiethniques. Ils ont déploré le sort qui était fait à la minorité serbe. Ils ont pris note de la situation des réfugiés et des personnes

déplacées et recommandé que leur retour dans leurs foyers soit encouragé, au besoin au moyen d'incitations économiques. Ils ont dit qu'il était important de parvenir à créer un État de droit. S'agissant de l'accord de démarcation des frontières entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie, ils ont appuyé les déclarations du porte-parole du Secrétaire général, en date du 21 février, qui se référaient à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 7 mars 2001 (S/PRST/2001/7). Le procès-verbal de cette séance a été publié sous la cote S/PV.4475.

36. Le 28 février, le Secrétariat a informé le Conseil de sécurité de la conclusion d'un accord entre les trois partis albano-kosovares majoritaires en vue de la désignation du Président et du Premier Ministre du gouvernement autonome provisoire, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée. Il était prévu que la présidence revienne à M. Ibrahim Rugova (Ligue démocratique du Kosovo), et le poste de premier ministre à M. Bajram Rexhepi (Parti démocratique du Kosovo). Le texte d'un projet de communiqué de presse a été mis au point.

37. Dans un communiqué de presse (SC/7315), les membres du Conseil de sécurité se sont réjouis de l'accord conclu au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) concernant la nomination du Président et du Premier Ministre, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée.

## **D. Moyen-Orient**

### **1. La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine**

38. Le 14 février, le Conseil de sécurité a examiné la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Dans un communiqué de presse (SC/7302), les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la persistance de la violence dans la région et consternés, comme le Secrétaire général, par les attaques dirigées contre les bureaux des Nations Unies à Gaza. Ils ont fait part de leur intention de continuer à tenir régulièrement des séances d'information au sujet de la situation au Moyen-Orient.

39. Le 21 février, le Président a fait rapport aux membres du Conseil de sécurité sur ses entrevues, la veille, avec la troïka du groupe arabe, qui avait à sa tête le Représentant permanent du Yémen et, séparément, avec le Chargé d'affaires de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui lui ont remis des lettres demandant une réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner la situation au Moyen-Orient (S/2002/182 et S/2002/184).

40. À cette occasion, il a été décidé de tenir une séance d'information du Conseil de sécurité avec la participation du Secrétaire général et du Président du Conseil comme seuls orateurs, et de remettre à la semaine suivante le débat public sur la question.

41. Au cours de la séance tenue le même jour, le Secrétaire général a déclaré que bien que les nouvelles concernant le Moyen-Orient soient inquiétantes, l'espoir était encore permis. Il a dit que les nouvelles propositions qui étaient faites devaient être examinées sur-le-champ par les parties au conflit et la communauté internationale et a insisté sur le fait que la priorité absolue était de mettre fin à la violence. Le Secrétaire général a déclaré que le problème de la sécurité devait être traité en même

temps que d'autres questions d'ordre politique, en particulier celles de la terre, et d'ordre économique et social, notamment la détérioration des conditions de vie des Palestiniens.

42. Le Président du Conseil de sécurité a quant à lui déclaré que la situation dans la région créait de nombreux risques pour la sécurité internationale et a déploré les souffrances de la population civile, les pertes en vies humaines et les destructions. Il a déclaré aussi que le Conseil de sécurité appuyait la présence de l'ONU dans la région et les efforts du Secrétaire général.

43. Les 26 et 27 février, à la demande de la délégation du Yémen et du Chargé d'affaires de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique pour examiner la situation au Moyen-Orient. Les procès-verbaux des séances publiques consacrées à cette question sont parus sous les cotes S/PV.4474, S/PV.4478 et S/PV.4478 (Resumption 1).

## **2. La situation en Iraq**

44. Lors des consultations officieuses du Conseil de sécurité tenues le 26 février, le Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq, M. Benon V. Sevan, a rendu compte de la visite qu'il a effectuée dans le pays du 14 janvier au 10 février. Il a évoqué ses entretiens avec différents responsables irakiens au sujet de l'application du programme « pétrole contre nourriture », en soulignant qu'il importait de répondre aux besoins humanitaires du peuple irakien.

## **E. Questions diverses**

### **Exposé oral de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

45. Le 7 février, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a fait aux membres du Conseil de sécurité un exposé oral sur les 21 millions de réfugiés et de personnes déplacées que l'on comptait actuellement dans le monde. M. Lubbers a tout d'abord rappelé les événements du 11 septembre et la résolution 1373 (2001) dans laquelle le Conseil de sécurité demandait aux États de collaborer d'urgence pour prévenir et réprimer les actes de terrorisme, et pour empêcher que des terroristes soient autorisés à entrer dans un pays en utilisant illégalement le système des demandes d'asile. Il a ensuite souligné que la résolution était conforme à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés en ce sens qu'elle excluait explicitement les personnes ayant commis des infractions graves. Le procès-verbal de la séance est paru sous la cote S/PV.4470.

## **III. Méthodes de travail**

### **1. Rapport annuel du Conseil de sécurité**

46. Le 13 février, le Conseil de sécurité a examiné le projet de note sur la présentation du rapport annuel du Conseil, qui avait fait l'objet de négociations, au niveau des experts, dans le cadre du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les procédures et la documentation. Le texte arrêté, publié en tant que document du

Conseil de sécurité (S/2002/199\*), décrit la manière dont seront présentés les rapports annuels du Conseil. Bien que l'on ne soit pas parvenu à donner au rapport un caractère analytique, sa présentation a été améliorée. Les membres du Conseil ont convenu qu'un document explicatif, figurant à l'origine en annexe à la note du Président, figurerait en annexe au rapport annuel.

## **2. Groupe de travail spécial sur l'Afrique**

47. Après la déclaration faite par le Président à l'issue du débat sur la situation en Afrique (S/PRST/2002/2) et la création du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le mandat dudit groupe a fait l'objet de négociations en février, puis a été publié dans une note du Président du Conseil de sécurité (S/2002/207). Le Groupe de travail spécial permettra au Conseil de rencontrer les représentants des pays parties aux conflits dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres personnalités éminentes représentant des organisations régionales ou des organisations de la société civile. Le fait que le Conseil de sécurité consacre près de 80 % de son temps aux questions africaines fait du Groupe, présidé par un pays africain, un instrument très utile en tant qu'instance chargée d'analyser avec une plus grande souplesse les possibilités de négociation. Le Conseil de sécurité procédera à un examen des progrès accomplis par ce nouveau groupe de travail dans l'exécution de son mandat six mois après sa création.

48. Au cours des négociations, trois éléments fondamentaux ont été identifiés, qui sont repris dans la note du Président :

- a) La coopération accrue entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi qu'avec d'autres organes du système des Nations Unies;
- b) L'étude des questions régionales et des questions se posant dans différents conflits, dans l'optique de la prévention et du règlement des conflits en Afrique;
- c) Les mesures visant à améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Organisation de l'unité africaine, et sous-régionales.

## **3. Clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de février**

49. Le 20 février, les membres du Conseil de sécurité se sont entendus sur le déroulement de la séance de clôture des travaux du Conseil, qui consisterait en une séance privée, avec un ordre du jour précis et une liste d'orateurs alternant les membres et les non-membres du Conseil. Il a été proposé de limiter à trois minutes la durée des interventions et de coordonner la participation des groupes régionaux. Les modalités du déroulement de la séance ont été définies dans des notes d'information adressées aux missions, lors de contacts avec les présidents des groupes régionaux et sur Internet.

50. Les thèmes retenus pour le débat étaient les suivants :

- a) Un partenariat stratégique pour une paix durable : la nécessité d'une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies aux fins de la

prévention et du règlement des conflits. Le Président a établi un document contenant des directives à ce sujet;

b) La paix et la sécurité en Afrique. Il convient de signaler que ce thème a été ajouté du fait que le Conseil de sécurité avait repris l'examen de la situation en Angola, au Burundi, dans la République démocratique du Congo, au Libéria et au Sahara occidental. Le Conseil de sécurité a également tenu des négociations sur le mandat du Groupe de travail spécial sur l'Afrique.

51. Le 28 février, le Conseil de sécurité a tenu sa séance de clôture, à laquelle ont participé 63 délégations d'États non membres du Conseil. Le débat a été l'occasion d'un dialogue au cours duquel sont intervenus les membres et les non-membres du Conseil.

---